

## Postulat 21.4022 - Financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation

Chers membres du Conseil national

Lors de la session d'automne, vous allez débattre du [postulat Wyss 21.4022](#) sur le financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation.

Le Centre de compétences Leaving Care, membres de co-présidence de l'intergroupe parlementaire « care leaving – anciens enfants placés en institution ou en famille d'accueil », ARTISET avec son association de branche YOUVITA ainsi que Integras, PACH et l'association Careleaver Schweiz considèrent que le rapport demandé au Conseil fédéral, dans lequel des **modèles de financement des besoins vitaux des care leavers pendant la formation** doivent être présentés, est urgent et nous recommandent d'accepter le postulat.

Outre la prolongation de l'aide à la jeunesse jusqu'à 25 ans, la formation est un facteur d'impact central pour une intégration réussie dans le monde du travail et la société ainsi que pour la durabilité des mesures précédentes de l'aide aux enfants et à la jeunesse.

Les projets de formation des jeunes en phase du leaving care, c'est-à-dire de transition vers une vie adulte autonome à partir d'un placement extra-familial, ne doivent pas échouer parce que le financement des besoins vitaux pendant cette période n'est pas possible ou ne l'est qu'au prix de grandes difficultés et de longues conséquences (p. ex. obligations de remboursement de prêts de formation ou d'aide sociale).

Dans sa réponse au postulat, le Conseil fédéral mentionne les recommandations de la CDAS et de la COPMA relatives au placement extra-familial. Celles-ci n'abordent toutefois pas la question des possibilités de financement des besoins vitaux pendant la formation. C'est pourquoi il faut en plus un **rapport différencié de la part du Conseil fédéral**. Le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Fehr (07.3725) a déjà eu des effets d'orientation positifs en ce qui concerne l'organisation de l'aide à la jeunesse. Par analogie, un rapport correspondant du Conseil fédéral sur la présente question peut contribuer à la mise en œuvre d'une aide aux enfants et à la jeunesse durable et à l'organisation de solutions appropriées dépassant le cadre de l'aide à la jeunesse. Il s'agit d'une contribution importante à l'égalité des chances et des droits des jeunes sur leur chemin vers l'autonomie.

Nous vous prions de soutenir ce postulat et de vous engager en ce sens au sein de votre groupe parlementaire.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations

Beatrice Knecht Krüger, Directrice du Centre de compétences Leaving Care

YOUVITA, Cornelia Rumo Wettstein, Directrice

Integras, Meryem Oezdirek, Co-directrice

PACH, Karin Meierhofer, Directrice

Verein Careleaver Schweiz, Rose Burri, Co-présidente

de Co-présidence de l'intergroupe parlementaire care leaving – anciens enfants placés en institution ou en famille d'accueil

Benjamin Roduit, CN

Mathias Zopfi, CE

Sarah Wyss, CN